



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 14.A.005

Pratique du basket-ball

Salle omnisports

NOUS, Maire de FLAMANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1 et L.2212-2,

VU notre arrêté n° 13.A.216 en date du 13 décembre 2013,

VU le courrier de la Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball, en date du 16 janvier 2014, la visite du 14 janvier 2014 et les échanges intervenus avec le Président du B.C.F.L.P.,

ARRETONS :

Article 1 : à compter samedi 25 janvier 2014, la pratique du basket-ball est autorisée dans la salle omnisports,

Article 2 : la Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball, le B.C.F.L.P., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Pieux, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flamanville le 20 janvier 2014

Le Maire,



P. FAUCHON



[Handwritten signature]

Mairie de FLAMANVILLE
Monsieur Patrick FAUCHON, Maire
27 rue du Château
50340 FLAMANVILLE

Caen, le 16 janvier 2014

**LIGUE DE
BASSE-NORMANDIE
DE BASKET-BALL**

55, avenue de la Côte de Nacre
BP 5217 - 14074 CAEN Cedex 5
Secrétariat : 02 31 46 91 01
ou 02 31 46 91 05
Bureau technique : 02 31 46 91 06
Fax : 02 31 46 91 09

Monsieur le Maire,

Suite à notre courrier du 18 novembre 2013 concernant la salle de sports de Flamanville, je me suis rendu sur place accompagné de Monsieur Patrick GERVAUX du Comité Départemental de Basket de la Manche, pour faire le point sur les améliorations à apporter.

Etaient également présents :

- Madame Céline ADAN, secrétaire du club FCFP
- Monsieur Alain HUREL, premier adjoint
- Monsieur Jean-Pierre MARGUERIE, adjoint aux sports.

Problèmes constatés :

- Sol : pour améliorer l'état du sol glissant, un nettoyage plus fréquent est à envisager.
- Tracés du sol : une remise en peinture des lignes actuelles est à prévoir.
- Arceaux : Le remplacement des deux arceaux est à effectuer suivi d'un test de résistance et d'une vérification du bon fonctionnement de chaque panneau sur la montée et la descente en position mini-basket et en position maxi à 3,05m.

Ces modifications faites permettront la pratique du basket-ball dans de meilleures conditions pour les utilisateurs.

Concernant la construction des salles sur les communes de Flamanville et des Pieux, mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition pour vous conseiller sur les normes à respecter pour la pratique du Basket-Ball.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Alain BOCHET
Responsable Salles et terrains
Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball

[Handwritten signature]

Copie pour information à BCFP, CD 50 et Patrick Gervaux

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20140122-14A005-AI
Date de télétransmission : 22/01/2014
Date de réception préfecture : 22/01/2014